

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 26 juin 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection annuelle. Discussion avec l'administratrice concernant le mémo envoyé Pour la trousse de premier soin et le RCR, sur la planification des activités ainsi que sur l'incorporation de la halte. De plus, une discussion fut apportée aux éducatrices et a l'administratrice concernant le 10 hrs de développement professionnel devant être complété avant l'expiration du permis soit le 30 septembre 2024. Présentement, les 3 éducatrices n'ont pas complété leurs heures de développement professionnel à ce jour. Un suivi sera fait auprès des éducatrices en septembre 2024. Observation: Lors de mon inspection, j'ai pu observer les jeux libres, collation et les jeux extérieurs.

original signé par
Karine Basque

26 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date